



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
PERSONNEL ET ADMINISTRATION  
Comité du Personnel  
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, 25 juin 2008  
CLPBruxelles/JLB/ak - D(2008) 23

**NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR S. KALLAS  
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

**Concerne: utilisation de la réserve hors budget**

Le Comité Local du Personnel de Bruxelles (CLP), réuni en séance plénière le 24 juin 2008, a été particulièrement choqué par le projet d'utilisation de la réserve hors budget présenté dans une consultation interservices dont il n'a toujours pas eu copie.

En effet, le CLP n'a pas été consulté pour la consultation interservices relative à l'utilisation de la réserve hors budget et, de plus, cette consultation ne prend pas en compte l'avis rendu par le Comité paritaire chargé de cette question (le COPAS).

Le CLP vous demande de renoncer à l'attribution d'une somme de 1,5 M € pour le centre de fitness du Parlement européen. En effet, le CLP, ayant toujours proposé des projets susceptibles de soutenir les personnes moins favorisées liées à la Commission, trouve regrettable de favoriser les très bien-portants en posant la question du financement de ce centre de fitness qui avait été examinée par le CLP et rejetée unanimement pour les raisons suivantes: 1. il existe de nombreuses structures sportives sur Bruxelles avec lesquelles l'OIB a engagé des négociations pour faciliter temporairement l'accès du personnel des institutions avant la création d'une infrastructure propre à la Commission et adaptée à l'éparpillement de ses bâtiments; 2. les structures du PE sont déjà accessibles au personnel de la Commission sans qu'il soit nécessaire de participer financièrement à son fonctionnement; 3. le montage financier prévu par la Commission ne permettrait aucunement à son personnel de contrôler les fonds lui appartenant; 4. il est surprenant enfin que la Commission finance les infrastructures du PE après que celui-ci ait donné son accord pour démanteler l'économat à Bruxelles ou encore après que celui-ci refuse de s'engager dans une approche de bonne coopération inter institutionnelle pour la gestion des crèches et garderies sur Bruxelles.

Le CLP vous joint l'avis qu'il avait rendu et vous confirme qu'il s'en tient à cet avis (ci-annexé).

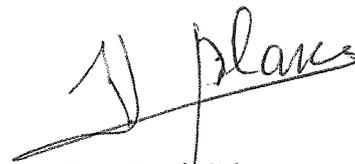
Le CLP avait identifié les personnes handicapées comme l'une de ses priorités. Le CLP a noté que le financement de places à la hauteur de 500 000 € ne donnerait pas de possibilité de places supplémentaires pour les enfants handicapés de nos collègues. Aussi, le CLP propose que soient examinées d'autres utilisations pour cette somme de

500 000 €. On pourrait envisager l'équipement d'Overijse pour l'utilisation par les handicapés (garderies, utilisations sportives ou ludiques...).

Le CLP avait aussi considéré que les anciens, ou les personnes isolées, constituaient une priorité. Or, rien dans le projet n'existe pour ces deux catégories de personnes. En effet, nous assistons au quotidien à des appels de plus en plus criants venant de collègues en déficit d'aide sociale.

Enfin, suite aux Etats généraux de la Politique sociale, d'autres opportunités ont été soulignées en tenant compte du plan d'occupation des immeubles. Les services compétents devraient explorer dans les bâtiments de la Commission la possibilité de récupérer des espaces existants pour les aménager en espaces de détente et de loisirs pour le personnel. Suite au projet concernant le CIE d'Overijse, pour lequel l'OIB a déjà élaboré un plan de réhabilitation, on pourrait améliorer les équipements sportifs, par exemple avec un terrain de football "nouvelle génération synthétique". L'entretien d'un tel terrain est minime, et présente moins de danger pour les enfants tout en pouvant servir également pour d'autres activités sportives. Des installations conviviales pour les familles seraient très appréciées.

Le CLP souhaite vous rencontrer pour examiner ces différentes possibilités qui concernent particulièrement les fonctionnaires et agents de la Commission.



Jean-Louis Blanc  
Président

cc. M. H. Hololei (Cabinet de M. Kallas)  
M. C. Chêne (Directeur général - DG ADMIN)  
M. G. Fracchia (DG ADMIN/C/2)  
M. G. Kent (DG ADMIN/C/1)  
M. H. Vantilborgh (DG ADMIN/D/1)